

CERTIFICAT DE SPECIALISATION ARBORISTE ELAGUEUR

Formation pour adultes / Contrat de Professionnalisation

SE FORMER AU METIER DE L'ELAGAGE

Avec ses cordes de rappel, son harnais, ses mousquetons, ses chaussures de sécurité et son matériel de coupe, l'élagueur ressemble davantage à un alpiniste qu'à un ouvrier forestier. Armé de ses outils (scie, tronçonneuse, sécateur...), il part à l'assaut des cimes refaire une beauté et une santé aux arbres qui peuplent les villes et les forêts. Un exercice éprouvant physiquement et nerveusement, où il n'y a pas de droit à l'erreur. Le nombre d'entreprises spécialisées dans l'élagage ne cesse d'augmenter, en ville comme en zone rurale.

Le titulaire du diplôme est formé au métier d'élagueur. Pour cela, il apprend à effectuer des choix techniques sur l'entretien, la consolidation des arbres, massifs ou haies. Il est capable d'abattre ou de démonter des végétaux encombrants ou dangereux.

Enfin, il sait diagnostiquer l'état de l'arbre ou plantation et proposer une solution d'intervention.

L'élagueur travaille dans une entreprise spécialisée en élagage ou travaux forestiers, chez un paysagiste ou au sein d'un service espaces verts d'une collectivité territoriale.



Formation gratuite et rémunérée pour les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant des financements des OPCA

Débouchés / Emplois

- Arboriste élagueur
- % d'embauches non communiqué car la première promotion est en cours.

Conditions D'accès

- Âgé de plus de 16 ans

- Titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4 minimum :

Bac pro pour les options du secteur de l'aménagement, BP pour les options du secteur de l'aménagement et BTSA pour les options du secteur de l'aménagement.

- Equivalent d'une année d'activité professionnelle salariée ou non à temps plein en rapport avec les diplômes requis et expérience nécessaire (avis de la direction de la DRAAF)

- Être Demandeur d'Emploi ou Salarié (professionnalisation) ou Signature d'un contrat de professionnalisation

- Savoir lire, écrire et compter (tests) et ne pas présenter de contre-indication médicale à l'exercice du métier de salarié agricole



Organisation de la formation

- Début de formation : 05 septembre 2022

- Fin de formation : 21 avril 2023

630 heures en centre dont 70h de remise à niveau si besoin

420 heures (12 semaines) en entreprises •

Formation à temps plein 35h00

80% de réussite à l'examen (chiffres nationaux car première promotion en cours).

Lieu de formation : CFPPA Le Chesnoy, 2190 avenue d'Antibes 45200 Amilly

Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre – Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences



CERTIFICAT DE SPECIALISATION ARBORISTE ELAGUEUR Formation pour adultes / Contrat de professionnalisation

SE FORMER AU METIER DE L'ELAGAGE



CONTENU DE FORMATION		
UC	INTITULE	HEURES
UC1	Prise en compte des attentes du client	7
UC1	Prise en compte du végétal dans son environnement	21
UC1	Diagnostic de l'état physiologique et sanitaire de l'arbre ou des arbres, des arbustes, arbrisseaux	55
UC1	Identification des conditions d'intervention	7
UC1	Analyse des risques et les dangers	14
UC1	Préparation du chantier en amont de l'intervention	41
UC2	Accéder à l'arbre et aux postes de travail avec une nacelle	28
UC2	Accéder à l'arbre et aux postes de travail à la corde ou à l'échelle	90
UC2	Procéder aux vérifications quotidiennes	6
UC2	Procéder aux vérifications réglementaires du matériel et équipements	7
UC2	Procéder aux affutages deS outils	10
UC3	Effectuer les réglages des matériels utilisés avant et en cours de chantier	14
UC3	Couper les branches en fonctions des objectifs	83
UC3	Réaliser les opérations de démontage	70
UC3	Réaliser les opérations de d'abattage	42
	Réaliser les opérations de rognage et/ou dessouchage	7
UC3	Réaliser les opérations de consolidation de l'arbre	14
UC3	Réaliser les opérations de broyage et nettoyage du chantier	14
UC3	Informers du déroulement et résultats de son action	7
UC3	Procéder aux vérifications quotidiennes	6
UC3	Procéder aux vérifications réglementaires du matériel et équipements	7
UC3	Procéder aux affutages deS outils	10
RAN		70

POURSUITE D'ETUDES

Possibilité de poursuivre sur un autre Certificat de Spécialisation



Modalités de recrutement

- entretien individuel lors d'informations collectives
- Test de positionnement afin de mettre en place une éventuelle remise à niveau



DELIVRANCE DES CERTIFICATIONS

Obtention du certificat d'arboriste élagueur par unités capitalisables

Délivrance du brevet de Sauveteur Secouriste du Travail
Délivrance d'une attestation valant CACES Utilisation de nacelles

CONTACTS RECRUTEMENT :

- Standard CFPPA : 02.38.89.53.00
- Pascal Rabier 06.74.48.98.16



Plus d'informations sur le site : <https://cfppa.lechesnoy.fr>

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Chesnoy

2190, avenue d'Antibes – 45200 AMILLY - ☎ : 02.38.89.53.00 – Fax : 02.38.98.68.36

@ : cfppa.montargis@educagri.fr